

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2020

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de l' « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 31 Mars 2020 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 Mars 2020, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de **1 042 628** dinars et un résultat net déficitaire de la période de **< 84 531 >** dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 31 Mars 2020, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

- ✓ La note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Tunis, le 30 avril 2020

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN
Arrêté au 31/03/2020 en (DT)

	Libellé	Note	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
	<u>ACTIFS</u>				
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	749 892,313	1 329 561,049	818 612,059
	a- Actions et droits rattachés		435 213,236	798 082,356	450 969,300
	b- Obligations et valeurs assimilées		314 679,077	531 478,693	367 642,759
	c- Titres OPCVM		0,000	0,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	292 735,444	414 552,058	218 110,921
	a- Placements monétaires		92 742,846	0,000	0,000
	b- Disponibilités		199 992,598	414 552,058	218 110,921
AC3	Créances d'exploitations		0,000	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs		0,000	0,000	0,000
	TOTAL ACTIF		1 042 627,757	1 744 113,107	1 036 722,980
	<u>PASSIF</u>				
			<u>29 194,124</u>	<u>29 733,587</u>	<u>24 276,959</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.3	5 313,181	8 787,629	3 487,491
PA 2	Autres créditeurs divers	3.4	23 880,943	20 945,958	20 789,468
	ACTIF NET		<u>1 013 433,633</u>	<u>1 714 379,520</u>	<u>1 012 446,021</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.5	1 010 733,956	1 706 770,303	1 005 627,386
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.6	<u>2 699,677</u>	<u>7 609,217</u>	<u>6 818,635</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		7 392,563	10 927,529	0,461
	b- Sommes distribuables de l'exercice encours		-4 692,886	-3 318,312	6 818,174
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 042 627,757	1 744 113,107	1 036 722,980

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 31/03/2020 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.01.20 au 31.03.20	Période du 01.01.19 au 31.03.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
<u>PR 1</u> Revenus du portefeuille-titres	3.1	5 132,318	8 347,511	61 266,016
Dividendes		0,000	0,000	31 051,400
Revenus des obligations et valeurs assimilées		5 132,318	8 347,511	30 214,616
<u>PR 2</u> Revenus des placements monétaires	3.2	670,293	817,591	817,591
<u>Total des revenus des placements</u>		5 802,611	9 165,102	62 083,607
<u>CH 1</u> Charges de gestion des placements	3.7	-3 038,869	-5 399,187	-19 227,511
Revenu net des placements		2 763,742	3 765,915	42 856,096
<u>CH 2</u> Autres charges	3.8	-7 133,904	-7 150,866	-29 501,806
Résultat d'exploitation		-4 370,162	-3 384,951	13 354,290
<u>PR 4</u> Régularisation du résultat d'exploitation		-322,724	66,639	-6 536,116
Sommes distribuables de la période		-4 692,886	-3 318,312	6 818,174
<u>PR 4</u> Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		322,724	-66,639	6 536,116
<u>Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres</u>		-79 939,064	-1 950,957	-47 197,029
<u>Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres</u>		0,000	-35 639,024	-26 115,558
<u>Frais de négociation de titres</u>		-221,498	-111,535	-1 635,848
Résultat net de la période		-84 530,724	-41 086,467	-61 594,145

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31/03/2020 en (DT)

Libellé	Période du 01.01.20 au 31.03.20	Période du 01.01.19 au 31.03.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>-84 530,724</u>	<u>-41 086,467</u>	<u>-61 594,145</u>
a- Résultat d'exploitation	-4 370,162	-3 384,951	13 354,290
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-79 939,064	-1 950,957	-47 197,029
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	-35 639,024	-26 115,558
d- Frais de négociation de titres	-221,498	-111,535	-1 635,848
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>-10 904,652</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>85 518,336</u>	<u>-65 978,405</u>	<u>-736 499,574</u>
a- Souscriptions	160 549,652	11 674,900	99 900,601
- Capital	143 700,000	10 000,000	87 000,000
- Régularisation des sommes non distribuables	16 237,907	1 616,770	11 953,961
- Régularisation des sommes distribuables	611,745	58,130	946,640
b- Rachats	75 031,316	77 653,305	836 400,175
- Capital	68 300,000	66 600,000	730 400,000
- Régularisation des sommes non distribuables	6 370,775	10 644,642	98 077,831
- Régularisation des sommes distribuables	360,541	408,663	7 922,344
VARIATION DE L'ACTIF NET	987,612	-107 064,872	-808 998,371
<u>AN4- Actif Net</u>			
a- En début de période	1 012 446,021	1 821 444,392	1 821 444,392
b- En fin de période	1 013 433,633	1 714 379,520	1 012 446,021
<u>AN5- Nombre d'actions</u>			
a- En début de période	8 958	15 392	15 392
b- En fin de période	9 712	14 826	8 958
VALEUR LIQUIDATIVE	104,348	115,633	113,021
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	-30,86%	-9,27%	-3,87%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31-03-2020

PRESENTATION DE LA SOCIETE :

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est une SICAV mixte de type distribution qui a été créée en 1999. Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

UBCI BOURSE, intermédiaire en bourse, assure la gestion de UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV et UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI) est le dépositaire de ses actifs.

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-03-2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31-03-2020 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêt.

2.3- Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-03-2020 d'actions et des obligations et valeurs assimilées.

Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2020	% l'Actif
Actions		506 958,517	435 213,236	41,74%
ATL	19 940	61 579,054	32 302,800	3,10%
ATTIJARI BANK	1 410	60 091,180	38 894,850	3,73%
BIAT	457	55 714,850	50 378,766	4,83%
OTH	1 800	29 160,000	21 384,000	2,05%
SAH	3 600	45 802,061	32 680,800	3,13%
SFBT	3 800	50 826,662	69 616,000	6,68%
SOTIPAPIER	6 000	41 880,000	37 116,000	3,56%
SOTUVER	9 500	46 701,466	58 330,000	5,59%
TELNET	4 700	35 749,782	32 796,600	3,15%
TPR	5 000	20 805,298	19 345,000	1,86%
UIB	1 853	48 346,164	33 205,760	3,18%
UNIMED	1 020	10 302,000	9 162,660	0,88%
Obligations des Sociétés		216 000,000	223 891,220	21,47%
ATT- LEASING 2018-1-T+2.3%	600	48 000,000	51 093,050	4,90%
ATTIJARI LEASING 2015-1 7.6%	1 000	20 000,000	21 146,230	2,03%
CIL 2017-2 - 7.95%	500	30 000,000	30 088,866	2,89%
CIL2015-1 T 7.65%	200	4 000,000	4 194,636	0,40%
HL 2016-2 7.65%	600	24 000,000	24 501,639	2,35%
HL 2017-3 8%	500	30 000,000	30 346,230	2,91%
HL 2018-1 8.3%	500	40 000,000	42 242,361	4,05%
UIB SUB 2016-A 7.4%	500	20 000,000	20 278,208	1,94%
BTA		86 240,000	90 787,857	8,71%
BTA-04-2028	40	37 380,000	39 447,638	3,78%
BTA052022	50	48 860,000	51 340,219	4,92%
TOTAL		809 198,517	749 892,313	71,92%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.01.20 au 31.03.20	Période du 01.01.19 au 31.03.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
Revenus des Actions	0,000	0,000	31 051,400
Revenus des obligations et valeurs assimilées	5 132,318	8 347,511	30 214,616
Revenus des obligations privées	3 909,678	7 138,306	25 310,620
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	1 222,640	1 209,205	4 903,996
TOTAL	5 132,318	8 347,511	61 266,016

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-03-2020 à 292 735,444 DT et s'analyse comme suit :

		31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019	% de l'Actif
Placements monétaires	(1)	92 742,846	0,000	0,000	8,90%
Disponibilités		199 992,598	414 552,058	218 110,921	19,18%
Total		292 735,444	414 552,058	218 110,921	28,08%

(1) Les placements monétaires au 31-03-2020 s'analysent comme suit :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2020	% de l'Actif
BTCT 02-03-2021	100	18/02/2020	92 072,553	92 742,846	8,90%
Total placement BTCT			92 072,553	92 742,846	8,90%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.01.20 au 31.03.20	Période du 01.01.19 au 31.03.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
Intérêts des bons de trésor à court terme	670,293	817,591	817,591
TOTAL	670,293	817,591	817,591

3.3 –Opérateurs créditeurs :

	Libelle	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
PA 1	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>5 313,181</u>	<u>8 787,629</u>	<u>3 487,491</u>
	Frais de gestionnaires	1 117,710	1 979,233	1 211,802
	Frais de dépositaires	419,695	709,644	227,573
	Frais de distributeurs	3 775,776	6 098,752	2 048,116

3.4 – Autres créditeurs divers :

	Libelle	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
PA 2	<u>Autres créditeurs divers</u>	<u>23 880,943</u>	<u>20 945,958</u>	<u>20 789,468</u>
	Etat, retenue à la source	0,000	0,000	954,483
	Redevance CMF	88,155	147,564	86,079
	Charges à payer sur l'exercice encours	23 792,788	20 798,394	19 748,906

3.5 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2019</u>	
* Montant en nominal	895 800
* Nombre de titres	8 958
* Nombre d'actionnaires	97
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	143 700
* Nombre de titres émis	1 437
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	68 300
* Nombre de titres rachetés	683
<u>Capital au 31/03/2020</u>	
* Montant en nominal	971 200
* Nombre de titres	9 712
* Nombre d'actionnaires	86

La variation de l'actif net de la période allant du 01-01-2020 au 31-03-2020 s'élève à 987,612 dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV au 31-03-2020 est de 9 712 contre 8 958 au 31-12-2019.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2019</u>	<u>1 005 627,386</u>	<u>1 005 627,386</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>143 700,000</u>	<u>143 700,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-68 300,000</u>	<u>-68 300,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>-70 293,430</u>	<u>-67 593,753</u>
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-79 939,064	-79 939,064
- Frais de négociation de titres	-221,498	-221,498
- Régularisation des sommes non distribuables	9 867,132	9 867,132
- Sommes distribuables		2 699,677
<u>Montant fin de période au 31/03/2020</u>	<u>1 010 733,956</u>	<u>1 013 433,633</u>

3.6 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31-03-2020 s'élèvent à 2 699,677 DT contre 6 818,635 DT au 31-12-2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
Somme distribuables des exercices antérieurs	7 392,563	10 927,529	0,461
Résultat d'exploitation	-4 370,162	-3 384,951	13 354,290
Régularisation du résultat d'exploitation	-322,724	66,639	-6 536,116
Total	2 699,677	7 609,217	6 818,635

3.7 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libelle	Période du 01.01.20 au 31.03.20	Période du 01.01.19 au 31.03.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
CH 1 Charges de gestion des placements	3 038,869	5 399,187	19 227,511
Rémunération du gestionnaire	1 117,710	1 979,233	6 956,131
Rémunération du dépositaire	192,122	341,998	1 227,159
Rémunération des distributeurs	1 729,037	3 077,956	11 044,221

3.8 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libelle	Période du 01.01.20 au 31.03.20	Période du 01.01.19 au 31.03.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
CH 2 Autres charges	7 133,904	7 150,866	29 501,806
Redevance CMF	248,389	439,836	1 545,828
Services bancaires et assimilés	0,000	0,000	739,023
Abonnement des charges budgétisées	6 885,515	6 711,030	27 216,955

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.01.20 au 31.03.20	Période du 01.01.19 au 31.03.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
Abonnement des charges budgétisées	6 885,515	6 711,030	27 216,955
Taxes	64,951	85,666	347,424
Frais bancaires	27,949	29,868	121,130
Publication BO CMF	349,430	321,732	1 304,800
Honoraires CAC	1 686,036	1 672,126	6 781,400
Frais AGO et publications	1 181,644	1 055,729	4 281,566
Jetons de Présence	2 983,607	2 958,904	12 000,000
Alpha mena	591,898	587,022	2 380,700
Autres (*)	0,000	-0,016	-0,065

(*) C'est le reliquat du budget de l'année précédente.

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE, ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI BOURSE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,45% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investis selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs :

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.